



amendes de police est décomptée des dotations de l'Etat. Après vérification, la subvention des amendes de police est octroyée par le Département et n'est pas décomptée des dotations de l'Etat ni du Département.

### **2- Annualisation du temps de travail (délibération n°2021-19) :**

Les collectivités peuvent définir librement des modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales sont respectés (durée annuelle légale, durée quotidienne de travail, amplitude de la journée de travail, repos journalier...)

Mme Francine KHEMDOUDI rappelle que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Elle répond à un double objectif qui est de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité puis de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, cela permet une souplesse organisationnelle.

Le dossier a été examiné par le comité technique du centre de gestion qui a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'annualiser le temps de travail, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, de la personne en charge de la confection des repas à la cantine et de l'entretien des salles de classes primaires, au même titre que les Atsem à l'école.

### **3- Services municipaux périscolaires (délibération n°2021-20) :**

Monsieur Benjamin MOUTET expose que le règlement intérieur des services périscolaires, cantine et garderie, doit être revus pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Suite à différents échanges, il en ressort certaines modifications. Le règlement sera retravaillé avant présentation au conseil d'école.

Le conseil ensuite délibère sur les tarifs suivants :

- Garderie du matin : 1 €
- Garderie du soir : 1,50 €
- Garderie exceptionnelle (après clôture des inscriptions) : 3 €
- Cantine : 4 €
- Cantine exceptionnelle (après clôture des inscriptions) : 5 €

### **4- Courrier Mme Ida PALDINO (délibération n°2021-21) :**

Monsieur le Maire fait lecture de trois demandes de la part de Mme Ida PALDINO :

1<sup>ère</sup> demande : remboursement de 6 mois de loyers du bar, à savoir de janvier à juin compris dû à la crise sanitaire. Après échanges, il est convenu d'un remboursement de cinq mois, les débits de boissons étant autorisés à ouvrir en demi jauge à partir du 9 juin.

2<sup>ème</sup> demande : Demande d'occupation d'une partie du perron de l'église en terrasse pour les années 2021 et 2022 : après échanges, il a été accepté de mettre à disposition une partie du perron de l'église en terrasse pour aider à la reprise d'activité de la gérante. La demande est validée pour l'année 2021, la question sera à nouveau évoquée pour l'année 2022 (envisageable si pas de retour négatif)

3<sup>ème</sup> demande : changement d'horaires pour fermeture à 3h du matin pour l'été 2021. Afin de ne pas perturber la tranquillité des habitants riverains du café, le conseil décide de maintenir la fermeture à 1h du matin comme tous débits de boissons, sauf manifestation exceptionnelle organisée par le Saint Guibert.

## **5- Compte-rendu des commissions communales :**

### **- Communication :**

La prochaine édition du « Fil infos » se prépare.

Une réunion est prévue le 10 juin à 19h00 pour préparer la nouvelle édition.

### **- Urbanisme :**

#### **Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :**

- La réalisation d'enduit sur façades est et nord : 1576, Route du Morgon
- La création d'une clôture : 436 Route de Font Moiroux du Haut
- La pose d'un abri jardin : 80, Route de la Serve
- La création d'un local piscine et d'un préau : 269 Route de Rivolet
- L'installation d'une baie vitrée pour clore un dégagement : 1059, Route de la Maladière
- Le changement de fenêtres et porte d'entrée : 42, Route de la Dîme
- La fermeture sur un côté de l'abri jardin et création d'un abri : 1806, Route du Morgon
- L'installation de panneaux photo générateur en toiture : 239, Route du Bois du Chêne
- L'aménagement du terrain en pente, création terrasses et accès personnes handicapés : 462, Route de Font Moiroux du Haut

#### **Permis de construire à l'instruction pour :**

- Changement de destination d'un bâtiment en habitation et construction d'un abri voiture : 112, Route de Rivolet
- L'extension ossature bois d'une maison : 823, Montée Saint-Claude

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner pour :**

La commission Urbanisme informe l'assemblée de deux déclarations d'intention d'aliéner transmises et instruites par la CAVBS. Il s'agit des biens suivants :

- Section A n°643 situé « 279 Route de Rivolet »
- Section B n°379 situé « 18 Route du Manoir »

### **- Ressources humaines :**

Les communes ont obligation d'établir des lignes directrices de gestion (LDG) définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade et de promotion interne. A la suite du dernier conseil, le document concernant la gestion du personnel et des compétences a été rédigé et en attente du retour du Centre de Gestion.

- **Environnement :**

Le balisage du sentier des Buis est terminé. Le circuit est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

- **Culture et patrimoine :**

Les visites guidées du village, par une guide conférencière, auront lieu les 4 et 18 juillet ainsi que les 1<sup>er</sup>, 15 et 29 août à 10h00 sur le parvis de l'église. Durée estimée : 1h30. Tarif à définir.

- **Action sociale :**

Réunion de commission prévue le Mercredi 23 juin à 19h00.

- **Finance et Cimetière :**

Une subvention dans le cadre du bonus relance nous a été attribuée pour un montant de 4 608 € suite à la présentation du devis de la SARL DAFFAUT et de MORIN TP. La SARL DAFFAUT interviendra avant le mois d'octobre 2021.

- **Travaux :** des photos ont été projetées concernant les différents travaux effectués :

- Mur éboulé Route des Meules
- Mur éboulé Montée Saint-Claude
- Travaux d'eau Montée du Moly
- Travaux d'eau Impasse du Petit Pont
- Rabaissement d'une grille Route de la Serve
- Pneus béné
- Mur Route du Poulaillon

## **6- Incivilités, Dégradations :**

Une liste non exhaustive des problèmes d'incivilités rencontré sur la commune a été établi par Monsieur le Maire :

- Dépôts sauvages à proximité des bennes de tri
- Dégradation boîte aux lettres de la crèche
- Tuiles cassées à la salle de musique
- Ouverture des près de particuliers
- Intrusion sur une propriété privée
- Intrusion dans la cour de l'école et dégradation de matériels
- ...

Les recommandations de la gendarmerie sont de les informer dès que vous êtes témoin d'une incivilité. Le numéro de téléphone est le 17.

Toutes ses dégradations et incivilités ont eu lieu de nuit et en période de couvre-feu de plus. Monsieur le Maire rappelle que les mineurs sont sous la responsabilité des parents.

## **7- Informations diverses :**

**7-1 :** Monsieur le Maire rappelle que le couvre-feu passe à 23h00 à partir du 9 juin.

**7-2 :** La préfecture du Rhône nous accorde une subvention de 310 € pour l'achat de plexiglass pour les bureaux de vote des élections Départementales et Régionales.

**7-3** : La piscine a repris pour les élèves de CP-CE1 du 20 Mai au 1<sup>er</sup> Juillet

**7-4 : Fibre optique** : si vous rencontrez des problèmes avec la fibre optique, merci de transmettre vos réclamations en mairie par mail transmettra au Département du Rhône et à SFR

**7-5** : Des travaux pour le raccordement de la fibre optique seront réalisés à partir du 28 juin pour 2 semaines « Route de Trève Fontoin »

**7-6 : Elections départementales et Régionales du 20 et 27 Juin 2021 :**

Les deux bureaux de vote seront installés à la salle des Fêtes. Des tours de garde sont en cours d'établissement.

**7-7** : M. Guy MONNET demande si le prochain conseil municipal sera ouvert au public. Monsieur le Maire répond qu'il se déroulera à la salle des fêtes et sera public si les conditions sanitaires le permettent.

**7-8** : M. Alain BETANT demande si les Rosés Nuits d'été auront lieu à Cogny cette année. Monsieur le Maire répond qu'il a donné l'autorisation d'occupation du domaine public pour cette soirée.

**7-9** : Ecole : Le seuil de fermeture d'une classe est de 104 élèves et nous avons à ce jour 106 élèves inscrits pour la rentrée 2021 (pour rappel 119 élèves en septembre 2020).

La séance est levée à 23h

PROCHAINES REUNIONS :  
MARDI 20 JUILLET 2021 A 19H30

